



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Labélisation des organismes de conseils individuels bovin viande

Publics concernés

- #Association
- #Entreprise
- #Établissement public
- #Organisation professionnelle

Domaines secondaires

- [#Agriculture](#)

En préalable de l'ouverture de l'appel à projets FEADER "Conseils en filière bovin viande", la Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à candidatures pour la mise en œuvre opérationnelle des conseils. L'appel à candidatures doit permettre de labéliser les structures compétentes pour la mise en œuvre du conseil bovin viande.

Objectif

- Labéliser les structures compétentes pour répondre à l'appel à projets et mettre en œuvre les conseils bovins viande dans les exploitations agricoles de Nouvelle-Aquitaine ;
- Calibrer le nombre de conseils souhaité par les structures en capacité «de faire» et leur répartition territoriale.

Calendrier

Date clôture de l'appel à candidatures : 10 juillet 2026

Bénéficiaire

Les structures compétentes pour la sélection en Nouvelle-Aquitaine seront des structures publiques ou privées intervenant dans le domaine du conseil en filière bovin viande et issues des réseaux suivants :

- Réseau de la Coopération agricole Nouvelle-Aquitaine ;
- Réseau des Chambres d'agriculture ;
- Réseau associatif.

Montant

Le conseil bovin viande s'appuiera sur les modalités de mise en œuvre suivantes :

- **Conseil individuel exclusif** (*conseils collectifs inéligibles*) avec une intervention comprenant le temps de préparation, le temps de conseil face à face sur l'exploitation et le temps de restitution ;
- **Dépenses éligibles** : le coût du conseil reposera sur un montant d'assiette forfaitaire de 940 € par conseil (*base coût / jour de l'Option de Coût Simplifié = 470 €*) , soit une aide forfaitaire de 658 € (*taux d'aide de 70%*) par conseil ;
- **Durée du projet** pour la réalisation des conseils : 24 mois maximum pour la mise en œuvre ;
- **Règle d'un conseil bovin viande maximum** par exploitation agricole éligible sur la durée du projet.

Critères de sélection

Critères de labélisation

- La compétence et l'expérience des structures en matière d'accompagnement technico-économique en production bovin viande ;
- La compétence et l'expérience des équipes de conseil des structures ;
- L'adéquation entre le nombre de conseils bovins viande prévus et les compétences / l'expérience/ l'effectif mobilisé d'agents de la structure.

Comment faire ma demande ?

Les candidatures sont à transmettre :

- Par courrier électronique,
- Avant le 10 juillet 2026 inclus,
- Aux adresses indiquées page 10 de l'appel à candidatures à télécharger ci-dessous.

Correspondants

• Direction de l'agriculture des IAA et de la pêche

Service Relation aux usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption